

République Française
Département Cher
CHASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Référence
2026_15

L'an 2026 et le 28 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Madelénat, maire.

Objet de la délibération
Affectation du résultat 2025

PRÉSENTS : M. Madelénat, Mr Cousot, Mr Chenu, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Landemaine, Mme Chenu, Mme Binet, Mme Reynes, Mr Souchet

ABSENT EXCUSES : Mme Braun

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

POUVOIRS : Mme Braun à Mme Landemaine

A été nommé(e) secrétaire : Mr Werner

2026_15 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Date de la convocation
13/04/2026

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'affecter :

Date d'affichage
13/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- 161 878.53 € au compte 002 de la section recettes de fonctionnement au budget primitif 2025,
- 69 725.45 € au compte 1068 de la section recettes d'investissement au budget primitif 2026,
- -39 025.45 € représentant le déficit d'investissement 2025 à imputer au compte 001 de la section dépenses d'investissement au budget primitif 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat 2025 comme ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026

Le Maire



La secrétaire,

